

**Arrêté n° 2025-1652 portant nomination du jury du Diplôme Universitaire / Diplôme Interuniversitaire Prépa Talents Concours de catégorie A du ministère de l'économie et des finances, E-prépa au titre de l'année 2024-2025**

L'Administrateur provisoire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L613-1 et L613-2 ;  
Vu l'arrêté du Recteur de l'académie de Paris portant nomination de monsieur Jean-Christophe CAMART en qualité d'administrateur provisoire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en date du 19 décembre 2024 ;  
Vu les Statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

**ARRÊTE**

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) du diplôme universitaire / diplôme interuniversitaire cité en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- Matthieu Conan , Président
- Arnaud Thiebaut Barlatier de Mas

Article 2 – Publicité

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur général des services et le directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19/04/2025

L'Administrateur provisoire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pour l'Administrateur provisoire  
Par délégation  
Le Directeur général des services



Julien BENINI

Jean-Christophe CAMART

*L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et Institutionnelles au centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75005 Paris.*

**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.*